VOS DÉMARCHES MISE A JOUR SERVICE SOCIAL/15 JANVIER 2024



AIDE FINANCIERE POUR LES CHARGES DE L'HABITAT DES SENIORS

DE QUOI S'AGIT-IL?

Cette aide a pour objectif de soutenir les séniors pour l'ensemble des charges liées à leur logement. Elle est versée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Son montant est de 120 € par foyer fiscal ou de 280 € pour les foyers fiscaux percevant le minimum garanti versé par le CCAS).

POUR QUI?

Cette aide financière est accordée aux personnes :

- > De plus de 65 ans
- > Entre 60 et 65 ans si vous n'avez pas d'activités rémunérées
- > Domiciliées à Noisy-le-Roi
- > Propriétaire ou locataire de leur résidence principale
- > Non imposable sur les revenus ou ayant un impôt égal à zéro avant crédit d'impôt ou avant corrections

QUAND?

Les demandes sont étudiées tout au long de l'année. L'aide est versée une fois par an.

COMMENT?

Soit, **♣** En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble Copie de la pièce d'indentité du ou des demandeurs des justificatifs demandés sous enveloppe cachetée, avec la mention « à l'attention du service social » Copie du dernier avis d'imposition ou par courrier postal à l'adresse suivante : CCAS-Service social 37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi Copie de la dernière quittance de loyer ou du dernier relevé de charge de copropriété, ou Veuillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et d'une facture d'énergie adresse, ainsi que l'objet de votre demande. Par mail: accueil-social@noisyleroi.fr RIB Infos complémentaires / demande de RDV : 01 30 80 27 50 Selon la situation, d'autres documents pourront être demandés

COÛTS

La démarche est gratuite.

Service Social
37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 27 50
Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

